



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

**Direction des Examens et Concours
DEC 3**

Référence : JPG/2023/CFG

Affaire suivie par :
Jean-Pierre Ghommidh
Chef de bureau

Delphine Carbonnel
Gestionnaire
Tél : 05 36 25 76 72
Mél : delphine.carbonnel@ac.toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le vendredi 25 novembre 2022

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement de
collèges ;

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des
lycées professionnels ;

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement de
collège comprenant une SEGPA ou/et une 3^{ème}
générale à dispositif d'insertion ;

Mesdames et messieurs les directeurs d'EREA ;

Mesdames et messieurs les directeurs de CFA,
MLDS, ULIS, ITEP, IME ;

Mesdames et messieurs les responsables locaux
d'enseignement de l'administration pénitentiaire ;

S/c de Madame la proviseure de l'unité pédagogique
régionale près la direction interrégionale des services
pénitentiaires.

Madame la directrice de l'EPIDE

Objet : Inscription au Certificat de Formation Générale (CFG) et organisation de la session 2023.

Références :

[Code de l'Éducation \(article D332-23 et suivants\)](#)

[Arrêté du 19-7-2016 - J.O. du 3-8-2016 \(NOR : MENE1620386A\) relatif aux conditions de délivrance du
certificat de formation générale ;](#)

[Décret n° 2019-176 du 7-3-2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers »](#)

La présente circulaire précise les modalités d'inscription et d'organisation du CFG pour la session de juin 2023,
en conformité avec la réglementation ci-dessus référencée.



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

1. Tableau récapitulatif des différentes phases d'organisation de l'examen et calendrier

Inscriptions au CFG - session 2023		
Lundi 28 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022		
Transfert de candidats		
Vendredi 14 avril 2023 (délai de rigueur)		
Envoi du dossier professionnel au centre d'épreuves pour épreuve orale		
Vendredi 26 mai 2023 (délai de rigueur)		
Remontée de l'évaluation des composantes du socle		
Saisie de l'évaluation des composantes du socle	Vendredi 9 juin 2023 (délai de rigueur)	Dans CYCLADES
Épreuves écrites (candidats individuels)		
Jeudi 08 juin 2023 Épreuve de Français (9h00-10h00) Épreuve de Mathématiques (10h30-11h30)		
Épreuve orale		
Candidats individuels : jeudi 08 juin 2023 après-midi Candidats scolaires : lundi 12 et mardi 13 juin 2023		
Correction des épreuves écrites du Certificat de formation générale		
Jeudi 15 juin 2023 ¹		
Délibération du jury		
Jeudi 06 juillet 2023 ¹		
Publication des résultats sur le site de l'académie		
Vendredi 07 juillet 2023 à 10h ¹		

1 Dates prévisionnelles sous réserve de modification



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

2. Inscriptions

2.1 Accès au logiciel

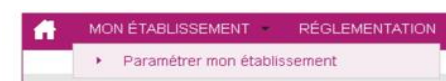
Les inscriptions au CFG se dérouleront sur le logiciel CYCLADES accessible depuis le portail [ARENA](#).
Le serveur sera ouvert du **lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022 inclus**.

Concernant les établissements qui n'ont pas d'accès au portail ARENA, les mots de passe de la session 2023 vous ont été envoyés par mail par la Direction des Services Informatiques (DSI).

L'[annexe 1](#) correspond à la procédure d'accès au logiciel CYCLADES et le guide de l'étape d'inscription est disponible sur votre portail établissement cyclades « **Accès à la documentation établissement** ».

Avant de débiter la saisie des inscriptions, je recommande à tous les responsables d'établissement de paramétrer leur établissement sur CYCLADES dans l'onglet :

« **Mon établissement** » « **Paramétrer mon établissement** » (numéro de téléphone, adresse mail...)



J'attire votre attention sur l'utilisation du logiciel CYCLADES. Pour plus de sécurité, le choix du domaine a été instauré en amont. Vous devez dès à présent sélectionner l'examen sur lequel vous travaillez.

Choisissez le domaine



Rappel pour les inscriptions

Il existe deux catégories de candidats pour les inscriptions, les candidats scolaires et les candidats individuels. Lors de l'inscription et de la saisie des candidats, merci de faire attention à la saisie de l'état civil (civilité, nom, prénom, date de naissance et lieu). Ces informations sont reportées sur les diplômes.



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

2.2 Statut d'inscription

Public concerné :

- les élèves effectuant leur dernière année de scolarité,
- les élèves en fin de scolarité en SEPGA et en EREA,
- les élèves handicapés scolarisés (IME, IMP, IMPRO, ULIS 3^{ème}...),
- les élèves relevant des 3^{ème} prépa-métiers,
- les candidats qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire,
- les élèves des établissements relevant du ministère de la Justice (EPIDE, CEF, UPR, etc.).

Le tableau suivant précise sous quel statut les candidats doivent être inscrits à l'examen :

Statut scolaire
Candidats effectuant leur dernière année de scolarité des établissements publics ou privés sous contrat (SEPGA, EREA, 3 ^{ème} insertion, 3 ^{ème} générale en difficulté scolaire, 3 ^{ème} prépa-métiers)
Candidats stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public (GRETA)
Candidats des ULIS
Candidats issus de l'administration pénitentiaire suivant un parcours scolaire
Statut individuel
Candidats des MLDS (mission lutte contre le décrochage scolaire)
Candidats des MFR
Candidats des CFA privés
Candidats de première et deuxième année de CAP
Statut au choix (en fonction des conditions de scolarisation)
Candidats des établissements spécialisés (IME, ITEP)
Candidats des classes relais
Candidats issus de l'administration pénitentiaire ne suivant pas un parcours scolaire

Point de vigilance, relatif à l'inscription des élèves de 3^{ème} générale et prépa-métiers au CFG

Tout élève scolarisé en classe de 3^{ème} a vocation à présenter le DNB et non le CFG.

Néanmoins, et à titre exceptionnel, un élève de troisième générale ou prépa-métiers en grande difficulté scolaire pourra être inscrit au CFG, à condition que l'inscription au DNB soit maintenue et que l'objectif pédagogique pour l'élève demeure le cycle 4.



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

2.3 Confirmation d'inscription :

L'établissement procède à l'édition de l'ensemble des confirmations d'inscription à partir de l'onglet :
« **Inscription** » « **Génération de documents** » « **Confirmations d'inscription** » « **Visualiser** ».

Ces confirmations sont remises aux candidats s'ils sont majeurs ou à leurs représentants légaux pour vérification et signature.

Les établissements doivent procéder à la modification de l'inscription du candidat depuis l'application CYCLADES avant la date de clôture des inscriptions.

2.3.1 Conservation des documents relatifs à l'inscription

Tous les candidats de 16 à 25 ans (y compris ceux ayant la double nationalité) doivent fournir le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

De 16 à 25 ans (au 30 janvier 2023)

Document exigible :

- certificat de participation à la JDC

ou

- attestation de recensement

ou

- attestation individuelle d'exemption

2.3.2 Conservation des documents relatifs à l'inscription

Les établissements conservent les confirmations d'inscription signées, les attestations de recensement (ou équivalent), ainsi que tous les papiers d'identité durant deux ans.

2.4 Transferts de candidats (candidats changeant d'établissement)

Dans le cas où vous accueilleriez en cours d'année un candidat inscrit préalablement par un autre établissement, vous devrez compléter la fiche de transfert disponible en [annexe 2](#).

Cette procédure a notamment pour but de modifier en conséquence le centre d'épreuves du candidat. La date limite de modification du centre d'épreuves est fixée au **vendredi 14 avril 2023**. Après cette date, les candidats resteront affectés dans le centre d'épreuves de leur établissement d'origine.

3. Demande d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap.

La circulaire académique a été adressée séparément aux établissements.

4. Organisation – Affectation

Les consignes et les procédures d'affectation vous seront transmises ultérieurement par mail. Vous recevrez également le vadémécum et le nouveau cahier des charges 2023.



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

4.1. Désignation des centres d'épreuves et de correction

La désignation des centres d'épreuves, de correction, ainsi que des coordonnateurs, vous sera communiquée ultérieurement par mes services.

4.2. Saisie des informations relatives à la maîtrise du socle

Chaque établissement procédera, pour ses candidats inscrits sous statut scolaire, à la saisie de l'évaluation des huit composantes du socle sur l'application CYCLADES.

La date de limite de la saisie du socle de compétences est fixée au **vendredi 9 juin 2023**, délai de rigueur, sur l'application CYCLADES dans l'onglet :

« Evaluation » « Saisir les notes du socle » « Saisir les notes de mes élèves par épreuve ».

Quatre paliers d'évaluation sont disponibles :

Codification	Points	Maitrise
« I »	10 points	Insuffisant
« F »	20 points	Fragile
« S »	25 points	Satisfaisant
« T »	30 points	Très bonne maitrise
« DP »		Dispense socle langue étrangère

Edition des convocations des candidats

Les chefs d'établissement d'inscription éditeront les convocations de leurs élèves sur lesquelles seront indiqués le lieu de l'examen, la date, et l'heure de passage.

Cette édition se fait par le biais de CYCLADES dans l'onglet :

« Organisation » « Documents générés » « convocations » « convocations en masse ».

Organisation des épreuves et des corrections

Les binômes d'interrogateurs et les correcteurs des épreuves écrites seront convoqués par la DEC.
Les centres d'épreuves et de correction seront désignés par la DEC.

Épreuves

Réglementation épreuves

La réglementation des épreuves est détaillée dans l'annexe 3.

Dépôt des dossiers professionnels

Les dossiers supports de l'épreuve orale doivent être transmis, en 1 seul exemplaire, le **vendredi 26 mai 2023**, délai de rigueur, au centre d'épreuves où se déroulera l'épreuve d'entretien avec le jury. Ces dossiers seront accompagnés d'une liste nominative récapitulative des candidats par ordre alphabétique.

Vous trouverez en annexe 4 la notice explicative pour l'élaboration du dossier professionnel que vous devrez remettre à tous les élèves.

Les consignes relatives au dossier pour l'oral seront aussi précisées dans le cahier des charges en annexe 5 qui vous sera communiqué via Filesender.



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Surveillance et secrétariat d'examen

Le chef de centre organise la surveillance des épreuves en ayant recours aux enseignants de son établissement et, si besoin, à ceux des établissements qui ne sont pas centres d'épreuves et dont il accueille les candidats. Dans ce cas, les surveillants sont convoqués par leur chef d'établissement d'origine qui établit leur ordre de mission.

N.B. : une convocation pour l'examen du CFG (oral, correction, etc.) ne dispense pas un professeur de la surveillance des épreuves.

Le secrétariat d'examen est assuré par des enseignants, originaires de préférence du centre de correction.

Après les épreuves

Acheminement et anonymat des copies

Les copies des candidats sont anonymées par les centres d'épreuves. Les centres d'examen se chargeront de leur acheminement sur le centre de correction de rattachement **dès la fin des épreuves**. Les copies des épreuves écrites doivent arriver sur le centre de correction **au plus tard le mercredi 14 juin 2023, délai de rigueur**.

Organisation des corrections des épreuves des candidats individuels

Les corrections se dérouleront le **jeudi 15 juin 2023** sur un centre de correction départemental désigné ultérieurement par mes services.

Certains centres d'examens seront désignés également centre de correction, en fonction du nombre de copies et de candidats par centre.

En cas d'absence d'un correcteur, les chefs de centre de correction transmettront à la DEC les motifs de l'absence. Je vous rappelle que les signalements d'indisponibilité doivent être effectués exclusivement sous couvert du chef d'établissement d'origine.

Saisie des notes des épreuves ponctuelles par le centre d'examen

La saisie des notes des épreuves écrites et orales se fera par les correcteurs et/ou interrogateurs avec l'identifiant précisé sur le bordereau de notation.

Délibération du jury et publication des résultats

La date de délibération du jury est fixée au **au jeudi 06 juillet 2023**, et la publication au **vendredi 07 juillet 2023**.¹

Archivage des documents d'examen

Les documents d'examen seront conservés et archivés durant une année selon les modalités suivantes :

- pour l'épreuve orale (bordereaux, fiche d'évaluation de l'épreuve orale, dossier professionnel) par le centre d'épreuve ;
- pour les épreuves écrites (copies, bordereaux de notation) par le centre de correction.

¹ Dates prévisionnelles sous réserve de modification



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le directeur des examens et concours,

SIGNÉ Laurent GINESTET

CPI :

- Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'Éducation nationale ;
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'Éducation nationale - enseignement technique - enseignement général ;

PJ :

- Annexe 1 : Procédure d'accès au logiciel CYCLADES
- Annexe 2 : Fiche transfert candidats
- Annexe 3 : Réglementation des épreuves CFG
- Annexe 4 : Notice candidats pour le dossier professionnel
- Annexe 5 : Cahier des charges 2023



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1

Lien de connexion : <https://si2d.ac-toulouse.fr>

- Pour les établissements hors Education Nationale ou privés hors contrat, le chef d'établissement ou le responsable peut y accéder en utilisant les identifiants :

Identifiant : cyclades-<RNE> (ex : cyclades-009X)

Mot de passe : Il s'agit du mot de passe qui vous a été transmis par les services informatiques du rectorat

- Pour les maisons d'arrêt, le Responsable de l'UPR fait office de chef d'établissement.

Il devra utiliser son identifiant et son mot de passe de messagerie.

Il peut déléguer son utilisation aux responsables locaux de l'Enseignement des maisons d'arrêts via l'application DELEG-CE.



Pour tout problème technique vous pouvez contacter la plateforme informatique au 0810 000 282 ou par courriel : assistance@ac-toulouse.fr

1- Accès à l'application

Une fois connecté sur le portail, sélectionnez :

➤ Examens et concours

Puis

➤ Gestion des candidats (CYCLADES)
Accès



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 2 : Fiche de transfert Certificat de formation générale

À transmettre au plus tard le vendredi 14 avril 2023 en cas de transfert
par l'établissement d'arrivée exclusivement par e-mail à l'attention
de Delphine Carbonnel delphine.carbonnel@ac-toulouse.fr
(DEC3 –Pôle DNB)

Cadre réservé à l'administration :

RNE de l'établissement d'origine :
Nom de l'établissement d'origine :
Adresse :
Localité :
Téléphone :
☐ Académie de Toulouse
☐ Autre académie (préciser) :

RNE de l'établissement d'accueil :
Nom de l'établissement d'accueil :
Localité :
Téléphone :

Numéro INE de l'élève :
Titre : MME / M. (*barrer la mention inutile*)
Nom de naissance :
Nom d'usage :
Prénom :
Date et lieu de naissance :/...../..... à
Département de naissance : Pays de naissance : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Localité :
Tel. Personnel :
Demande d'aménagements d'épreuves : ☐ oui ☐ non ;
Division de classe :
(Dima, 3^{ème} générale)

Motif du changement d'établissement :

- ☐ Conseil de discipline
☐ Déménagement
☐ Autres, préciser :

Signature et cachet du Chef d'établissement d'accueil

Date :



**Annexe 3 CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE
MODALITES D'EXAMEN**

- Code de l'Éducation (articles D332-23 à D332-29)

L'évaluation des candidats s'effectue à partir des programmes et référentiels du socle commun de connaissances, compétences afférentes **cycle 3**.

Deux catégories de candidats pour lesquelles les **modalités de contrôle des connaissances** diffèrent et sont définies ainsi qu'il suit par l'arrêté du 19 juillet 2016.

Catégories de candidats	Évaluation du Socle		Épreuve orale
Statut « Scolaire » : - Candidats effectuant leur dernière année de scolarité obligatoire (3^{ème} insertion, SEGPA, EREA) des établissements publics ou privés sous contrat - Candidats stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public - Candidats des ULIS (publics ou privés sous contrat) - Candidats des MFR	Évaluation de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (240 points). (8 composantes du socle commun de connaissance de compétences et de culture) : - les langages français à l'oral et l'écrit -langages mathématiques, scientifiques et informatiques; -les représentations du monde et l'activité humaine. -Langues étrangères et régionales -les systèmes naturels et les systèmes techniques ; -langage des arts et du corps -la formation de la personne et du citoyen ; -les méthodes et outils pour apprendre ; 4 niveaux de maîtrise : Maîtrise insuffisante (10 points) Maîtrise fragile (20 points) Maîtrise satisfaisante (25 points) Très bonne maîtrise (30 points) Echelon « maîtrise satisfaisante » obligatoire pour chacune des composantes du premier domaine et pour chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. / 240 points		Épreuve orale d'une durée de vingt minutes qui consiste en un entretien avec le jury. L'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat au cours de sa formation. L'entretien avec le jury permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication /160 Points
Statut « Individuel » : - Candidats des établissements privés hors contrat - Candidats libres - Candidats des MLDS (Mission lutte contre le décrochage scolaire) - Candidats des MFR - Candidats des CFA privés	Maîtrise de la langue française Épreuve ponctuelle durée : 1 heure notée sur 120 points	Principaux éléments de Mathématiques Épreuve ponctuelle durée : 1 heure notée sur 120 points	En application de la note de service n° 2010-143 du 22/09/2010 (BO n° 38 du 21/10/2010), l'enseignement de prévention-santé-environnement (PSE) est un appui pour l'épreuve orale du CFG et peut servir de support pour l'élaboration du dossier.

Statut au choix (en fonction des conditions de scolarisation) pour les candidats suivants :

- Candidats des **établissements pénitentiaires**
- Candidats des **établissements spécialisés** (IME, ITEP)
- Candidats des **Classes relais**



Annexe 4

- CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE
- SESSION JUIN 2023
- INFORMATIONS AUX CANDIDATS

- ENTRETIEN AVEC LE JURY - DOSSIER OBLIGATOIRE

- **ÉPREUVE ORALE** : Interrogation 20 minutes – notée de 0 à 160 points

- « Cette épreuve permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. » Celui-ci sert également de point de départ à un court exercice d'expression.

- **SUPPORT D'ÉVALUATION**

- Pour tous les candidats, l'épreuve orale de vingt minutes repose sur un entretien avec le jury et prend appui sur un dossier, préparé par le candidat. Cette épreuve permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

- **PRÉSENTATION DU DOSSIER**

- La 1^{ère} page du dossier comportera les mentions suivantes :

- CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE
- SESSION JUIN 2023
-
- NOM et PRENOM DU CANDIDAT
- DOSSIER
- ÉPREUVE : ENTRETIEN AVEC LE JURY

- **TRANSMISSION DU DOSSIER :**

- **A)** Un dossier est adressé ou déposé au centre d'épreuve d'écrit au plus tard pour le vendredi 26 mai 2023.

- L'enveloppe est adressée à :

Madame ou Monsieur le Chef de centre d'examen
Certificat de formation générale
(voir adresse mentionnée sur la convocation)

- **B)** Par sécurité, vous vous présenterez le jour de l'épreuve avec une copie de votre dossier.